

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-357

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	<i>Délibération</i>
		<i>N° 2024-357</i>

Rapport d'activité 2023 de la Commission consultative des services publics locaux - Information au Conseil

Madame Céline PAPIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du contexte et du cadre réglementaire

Conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants [...] créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. » Cette commission examine chaque année :

- Les rapports annuels établis par les concessionnaires et les délégataires de services publics,
- Les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissements, et de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
- Le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- Le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

La commission doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement.

Par ce rapport, Madame Celine PAPIN, présidente de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés par cette commission sur l'année 2023. La désignation des représentants élus (dans le respect du principe de la représentation proportionnelle) et non élus au sein de la CCSPL a été faite par délibération du Conseil de Metropole n°2020-204 du 25 septembre 2020. Par délibération n°2021-180 du 21 mai 2021, la composition de la CCSPL a été portée à 18 représentants élus et 18 représentants d'associations d'usagers. Par arrêté n°2021-BM1744 du 23 décembre 2021, Madame Celine PAPIN a été désignée présidente de la Commission consultative des services publics.

Présentation de l'activité de la CCSPL en 2023

La commission s'est réunie à six reprises en 2023 en salle du Conseil de Bordeaux Métropole : le 24 janvier, le 7 mars, le 20 juin, le 19 septembre, le 27 novembre et le 5 décembre. L'ensemble des rapports annuels et bilans d'activités correspondant aux services publics confiés à un tiers ou exploités en régie ont été examinés.

La commission a également rendu un avis portant sur le choix du mode de gestion du réseau de chaleur Bordeaux Aéroparc. Cet avis préalable a été transmis à l'assemblée délibérante et intégré à la délibération n°2023-454 du 29 septembre 2023. Une synthèse des échanges qui se sont tenus dans ces séances plénières est proposée dans le rapport d'activité annexé au présent rapport.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Commission consultative des services publics locaux.

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission consultative des services publics locaux réunie le,

CONSIDERANT l'activité de la Commission consultative des services publics locaux,

DECIDE

Article unique : De prendre acte du rapport ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024	
	Madame Céline PAPIN